



AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

Nouvelles Précisions

Procédures du comité:

Section 5A(5) – Quand une carte de scores est remise

Règle locale type G-9 – Remplacer un bâton brisé ou sérieusement endommagé par un bâton similaire

Note : La version révisée de MRL-9 détaillée au présent document remplace, à compter du 1^{er} janvier 2025, la version de MRL G-9 publiée à la version papier du « Guide officiel des Règles du golf en vigueur en janvier 2023 ».

Précisions remises en vigueur

Règles

Règle 10.2:

10.2b/1 – Utiliser un fer droit tenant à la verticale par lui-même, pour avoir de l'aide quant à l'alignement, n'est pas autorisé.

10.2b(3)/1 – Placer la tête du bâton derrière la balle pour aider le joueur à prendre position est autorisé.

Précisions retirées

10.2b(3)/2 – Délai dans la mise en œuvre de certaines restrictions sur l'utilisation des fers droits tenant à la verticale par eux-mêmes

<u>Règles</u>

Règle 5:

Règle 5.2:

5.2b/3 – Application, en partie par coups, de la pénalité pour avoir pratiqué sur le terrain avant la ronde.

La règle 5.2b précise quand un joueur n'est pas autorisé à pratiquer sur le *terrain* avant une *ronde* en *partie par coups*. L'énoncé de pénalité à la règle 5.2b ne se limite pas à effectuer un *coup* puisque l'expression « pratiquer sur le *terrain* » comprend aussi éprouver la surface du *vert* en roulant une balle ou en frottant la surface du *vert*.





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

Le joueur qui frotte la surface d'un seul *vert* a enfreint la règle 5.2b seulement une fois indépendamment du nombre de fois qu'il a frotté la surface de ce même *vert*. (Ajout décembre 2022)

Règle 8

Règle 8.1:

8.1a/10 – Un joueur peut replacer la partie amovible d'une obstruction inamovible dans sa position normale

La règle 8.1a(2) interdit de placer une obstruction amovible dans une position particulière pour améliorer les conditions affectant le coup. Cependant, cette restriction ne s'applique pas à l'acte de remettre la partie amovible d'une obstruction inamovible à sa position normale.

Par exemple:

- Le joueur peut, si une tête d'arrosage est surélevée, peser dessus avant de jouer son coup puisque cette tête d'arrosage n'est pas à sa position normale.
- Le joueur peut, si le couvercle d'un drain a été enlevé ou déplacé, le remettre à sa position normale.

Dans l'un et l'autre de ces cas, il n'y a pas de pénalité selon la règle 8 même si cela améliore les conditions affectant le coup. (Ajout juillet 2023)

Règle 10:

Règle 10.2:

10.2b/1 – Utiliser un fer droit tenant à la verticale par lui-même, pour avoir de l'aide quant à l'alignement n'est pas autorisé

En autant qu'un fer droit tenant à la verticale par lui-même est conforme aux *Règles concernant l'équipement*, il peut être utilisé pour effectuer un *coup* (règle 4.1a (1)). Cependant, le joueur (ou son *cadet*) n'est pas autorisé à poser un tel fer droit à la verticale pour obtenir une aide d'une façon qui serait une infraction à la règle 10.2b.

Par exemple, le joueur ne doit pas déposer son fer droit en position verticale immédiatement derrière ou tout juste à côté de l'endroit où repose la balle sur le *vert* pour montrer la *ligne de jeu* ou pour aider le joueur à *prendre position* pour le *coup* en infraction à la règle 10.2b (3) (remise en vigueur janvier 2025)





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

10.2b (3)/1 – Placer la tête du bâton derrière la balle pour aider le joueur à prendre position est autorisé

La règle 10.2b (3) ne permet pas à un joueur de déposer un objet sur le sol (comme une tige d'alignement ou un bâton) pour l'aider à *prendre position*.

Cependant, cette interdiction n'empêche pas un joueur de placer la tête du bâton derrière la balle, comme lorsqu'un joueur se tient derrière la balle et place la tête de son bâton perpendiculairement à la *ligne de jeu*, avant de se déplacer ensuite de derrière de la balle pour aller *prendre position*. (remise en vigueur janvier 2025)

10.2b(3)/2 -- Délai dans la mise en œuvre de certaines restrictions sur l'utilisation des fers droits tenant à la verticale par eux-mêmes

(retirée janvier 2025)

Règle 11:

Règle 11.1:

11.1b(2)/1 – Une balle jouée du vert frappe une autre balle en mouvement sur le vert.

Une balle est une *obstruction amovible*, y compris lorsqu'elle est en mouvement sur le *vert*.

S'il est établi ou pratiquement certain qu'une balle en mouvement a frappé accidentellement une autre balle en mouvement sur le *vert*, le joueur doit rejouer le *coup* en jouant la balle originale ou une autre balle du point du point où ce *coup* a été effectué (voir la règle 14.6). (Ajout janvier 2024)

Règle 14:

Règle 14.3:

14.3b (4)/1 – La pénalité générale s'applique en vertu de la règle 14.7

Relativement à la dernière puce à la règle 14.3b (4, lorsque le joueur encourt la *pénalité générale* pour avoir effectué un *coup* sans corriger son erreur, la *pénalité générale* s'applique en vertu de la règle 14.7a pour avoir joué du *mauvais endroit*.





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

Ainsi, le joueur qui prend un dégagement par recul sur la ligne laisse tomber sa balle à près d'une *longueur de bâton* de la ligne. La balle est à un *mauvais endroit* quel que soit l'endroit où elle s'arrête, et ce même si elle s'arrête sur la ligne. La balle doit être *laissée tomber* de nouveau pour éviter une pénalité selon la règle 14.7a.

En partie par coups, si le joueur effectue un coup du mauvais endroit, il doit corriger son erreur si jouer du mauvais endroit était une infraction grave. (Ajout avril 2023)

Procédures du comité

Section 5A(5) - Quand la carte de scores est remise

L'orientation qui suit a été ajoutée aux Procédures du comité à la suite du fait que plusieurs organisations ont adopté diverses politiques qui se basent sur une durée de temps pour définir quand une carte de scores a été remise.

Ces politiques ne constituent pas un changement aux règles du golf, mais précisent que le comité ou les organisateurs d'une compétition ont l'option d'adopter une politique basée sur le temps lorsqu'il spécifie quand la carte de scores a été remise, signifiant qu'une fois que cela est survenu, le joueur ne peut plus effectuer de changements sur sa carte de scores (voir la règle 3.3b(2)).

Cette novelle orientation a été ajoutée à la section 5A(5)a, laquelle prévoit comment un comité peut spécifier quand une carte de scores est considérée avoir été remise en partie par coups et offre plusieurs options à savoir comment cela peut être fait.

- a. Spécifier quand une carte de scores est considérée avoir été remise
 - Au cours de l'année 2024, les organisations assurant la gouvernance ont confirmé que les Règles du golf permettent une politique qui utilise une durée de temps (comme 15 minutes) pour définir quand une carte de scores a été remise.
 - De telles politiques permettent que le joueur revienne à la zone de scores et corrige une erreur à une carte de scores à l'intérieur de cette durée de temps, mais ne changent en rien l'obligation qu'a le joueur de se rendre promptement à la zone de scores après avoir complété sa ronde.
 - Lorsqu'il adopte une telle politique, le comité devrait déterminer le temps dont le joueur dispose et déterminer le moment où cette durée de temps commence, comme :





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

- lorsque le joueur a quitté la zone de scores
- lorsque le groupe a complété son dernier trou de la ronde, ou
- lorsque la carte de scores du joueur a été entrée dans un système de score électronique.

Règle locale type E-13:

E-13 – Un joueur peut enlever, près de sa balle, un animal qui n'est pas défini comme étant un détritus

<u>Objet</u>: Lorsqu'un *animal* touche à la balle d'un joueur ou est près de cette balle, le joueur peut encourager l'*animal* à se déplacer et si l'*anima*l cause le déplacement de la balle lorsqu'il est ainsi encouragé par le joueur, la règle 9.6 s'applique.

Si l'animal ne se déplace pas, le joueur peut soit enlever l'animal, risquant ainsi d'être pénalisé s'il cause le déplacement de la balle (règle 9.4b), prendre un dégagement avec pénalité (règles 17.1 ou 19.1) ou jouer la balle où elle repose alors que l'animal y touche encore ou est près de la balle.

Cette règle locale permet au joueur d'enlever, sans pénalité selon la règle 9.4, un *animal* qui n'est pas défini comme étant un détritus.

Règle locale type E-13

« Un joueur peut, sans pénalité et de quelque façon que ce soit, enlever un *animal*, autre que ceux définis comme étant un *détritus*, qui touche à sa balle ou est près de sa balle.

Si la balle du joueur se déplace alors qu'il est à enlever l'animal :

- Il n'y a pas de pénalité, et
- La balle doit être *replacée* à son emplacement original (lequel, s'il n'est pas connu doit être estimé) (voir la règle 14.2)

Pénalité pour jouer une balle du *mauvais endroit* en infraction à cette règle locale : *Pénalité générale* selon la règle 14.7. » (Ajout juillet 2023)





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

Règle locale type G-9:

Note : La règle locale type qui suit <u>remplace</u> la règle locale type MRL G-9 publiée à la version papier du « Guide officiel des Règles du golf, en vigueur en janvier 2023.

G-9 – Remplacer un bâton brisé ou sérieusement endommagé par un bâton similaire

<u>Objet</u>: La règle 4.1a(2) permet à un joueur de réparer ou de remplacer un bâton endommagé durant la ronde, sauf en cas d'abus du bâton. Un comité peut toutefois adopter une règle locale pour limiter le remplacement de bâton aux cas où le bâton est brisé ou endommagé de façon significative.

Règle locale type G-9

« La règle 4.1a(2) s'applique mais est modifiée comme suit :

 Un bâton endommagé par le joueur ou son cadet durant la ronde ou alors que le jeu est arrêté en vertu de la règle 5.7a peut seulement être remplacé si le dommage n'a pas été causé par abus du bâton et si le bâton est brisé ou si le dommage est significatif.

Pour les fins de cette règle locale, les exemples d'un bâton « brisé ou endommagé de façon significative » incluent :

Tige:

• La tige est brisée en morceaux, ou est pliée, coudée, déformée ou en éclats.

Tête du bâton (sauf la face du bâton) :

- La tête du bâton est visiblement fendillée ou significativement déformée (mais non si elle est seulement égratignée, ébréchée ou légèrement bosselée),
- La tête du bâton est lâche ou est détachée de la tige, ou
- Une partie interne à la tête du bâton est lâche (comme lorsqu'il y a un cliquetis évident).





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

Face du bâton :

• La face du bâton est visiblement fendillée ou déformée (y compris lorsqu'elle présente une encoche ou une bosse mineure mais non lorsqu'elle est seulement égratignée).

Prise:

- La prise elle-même ou une partie de la prise est devenue lâche.
- 2. Pour assurer que la progression de l'ensemble de bâtons est maintenue, le bâton de remplacement doit combler l'écart créé lorsque le joueur a retiré du jeu le bâton brisé ou endommagé.

Pénalité pour infraction à la règle locale – Voir la règle 4.1b. » (Révisée Janvier 2025)

Règle locale type M-4:

M-4 – Dégagement limité pour un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues dans le cas d'une balle dans une fosse de sable

<u>Objet</u>: La conception ou la forme des fosses de sable créent souvent certaines situations où il est soit impossible, ou exigerait d'un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues un effort déraisonnable, de se positionner pour effectuer un coup sur la ligne de jeu voulue à cause de la grosseur et de la maniabilité limitée des appareils d'aide à la mobilité sur roues.

Des exemples de telles situations incluent lorsque la façade, le rebord ou la pente autour de la fosse de sable empêchent le joueur de prendre position, ou lorsque la sévérité de la pente de sable dans la fosse de sable exige du joueur un effort déraisonnable pour prendre position, même si jouer la balle où elle repose serait généralement possible si le joueur n'avait pas à utiliser un appareil d'aide à la mobilité sur roues.

Dans un tel cas, cette règle locale donne au joueur l'option de prendre un dégagement sans pénalité dans la même fosse de sable.

Cette règle locale exige que le joueur fasse une évaluation honnête à savoir quand il aurait à faire un effort déraisonnable pour prendre position et jouer la balle où elle repose, puisqu'il y a des occasions où le joueur pourra prendre position avec un effort raisonnable tout en sachant qu'un dégagement sans pénalité ailleurs dans la fosse de sable serait plus souhaitable. I y aura





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

aussi des situations où le joueur n'aura pas droit de prendre un dégagement sans pénalité parce que jouer la balle où elle repose serait clairement déraisonnable pour tout joueur, qu'il effectue ou non un coup d'une position assise.

Règle locale type M-4

« Lorsque la balle du joueur s'arrête dans une fosse de sable, un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues peut prendre un dégagement sans pénalité dans la même fosse de sable lorsque prendre position pour jouer la balle où elle repose et sur la ligne de jeu voulue est soit :

- Impossible (comme lorsque la façade, le rebord ou la pente autour de la fosse de sable nuit au positionnement de l'appareil d'aide à la mobilité sur roues du joueur), ou que cela
- Exige un effort déraisonnable (comme lorsque le joueur est incapable d'amener son appareil d'aide à la mobilité sur roues en haut d'une pente de sable).

Ce joueur peut prendre un dégagement sans pénalité en laissant tomber la balle originale ou une autre balle dans, et la jouant de cette zone de dégagement :

- <u>Point de référence</u>: Le point le plus proche où la balle du joueur peut être positionnée dans la *fosse de sable* et qui permettrait que son appareil d'aide à la mobilité sur roues soit positionné sans effort déraisonnable, ce point pouvant être plus près du *trou*.
- <u>Étendue de la zone de dégagement à partir du point de référence</u> : Une longueur de bâton dans toute direction, mais avec la restriction suivante :
- Restriction quant à l'emplacement de la zone de dégagement :
 - O Doit être dans la même fosse de sable.

Exception – Pas de dégagement même si la prise de position n'est pas possible. Un dégagement sans pénalité n'est pas disponible en vertu de cette règle locale lorsque :

• Jouer la balle où elle repose est clairement déraisonnable à cause de quelque chose autre que le fait que le joueur est incapable de prendre position ou que prendre position exige un effort déraisonnable (comme lorsque la balle est enfouie dans la pente abrupte d'une fosse de sable).





AUCUNE NOUVELLE PRÉCISION POUR AVRIL 2025

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2025.

- Le joueur crée une situation où un dégagement sans pénalité serait disponible, mais qu'il le fait seulement parce qu'il :
 - Choisit une direction de jeu clairement déraisonnable (comme jouer une balle directement vers le hors limites ou vers une zone de pénalité lorsque prendre position exigerait un effort déraisonnable), ou lorsqu'il
 - o Choisit un bâton ou un type d'élan clairement déraisonnable.

Pénalité pour jouer une balle du mauvais endroit en infraction à la règle locale : Pénalité générale selon la règle 14.7. » (Ajout janvier 2024)

Pour consulter un document détaillant l'application de la règle locale type M-4, incluant des exemples de situations où l'exception s'appliquerait, cliquez <u>ici</u>. (en anglais seulement). (Ajout janvier 2024)